



## AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION PARTIELLE DU PLAN PARTICULIER D’AFFECTATION DU SOL (PPAS) « STROOBANTS – PICARDIE » EVERE

<b>Demandeur</b>	Commune d’Evere – Service Urbanisme et Environnement en vertu de l’arrêté du Gouvernement du 30 septembre 2010 désignant la Commission Régionale de Mobilité comme l’une des instances appelées à émettre un avis sur les projets de plan particulier d’affectation du sol (PPAS)
<b>Demande reçue le</b>	29/12/2021
<b>Exposé</b>	/
<b>Documents transmis</b>	Projet de modification partielle du Plan Particulier d’Affectation du Sol (PPAS) « Stroobants – Picardie » consultable sur le site communal en suivant le lien ci-après : <a href="http://evere.brussels">evere.brussels</a>
<b>Avis adopté par la Commission régionale de la Mobilité le</b>	25/01/2021

Le projet de PPAS prévoit la modification de l’affectation de l’îlot Stroobants-Picardie de zone d’industrie à caractère urbain en une zone de logements. Cette nouvelle affectation engendrera d’autres flux de mobilité. L’îlot borde un parc et est situé à proximité d’une école. La Commission constate que l’aménagement des voiries de la zone concernée ne rencontre pas les objectifs de la politique de mobilité régionale, en particulier pour ce qui concerne la sécurité routière et la mise en œuvre du principe STOP qui donne la priorité aux piétons.

La zone est bordée par deux voiries de plus de 20 mètres de largeur. De nombreux conducteurs utilisent la rue de Picardie comme itinéraire de transit pour éviter les ralentisseurs de la rue Stroobants. La rue de Picardie a une largeur surdimensionnée pour une voirie de quartier et cela a pour conséquence que certains conducteurs y pratiquent des vitesses nettement supérieures au 30 km/h autorisés. La rue de Picardie sert à rejoindre l’école primaire La Source, rue du Doolegt et présente des risques en matière de sécurité induits par une vitesse trop élevée.

Des tronçons des rues Stroobants et de Picardie comportent des trottoirs de faible largeur et en mauvais état (revêtement en dolomie).

La rue de Picardie ne comporte pas d’aménagement cyclable pour permettre aux enfants de rejoindre l’école à vélo en sécurité et cette rue est aussi parcourue par les enfants qui passent leur brevet cycliste (Pro Velo, école La Source).

La rue Stroobants accueille l’ICR C et l’ICR SZ. Les pistes cyclables unidirectionnelles séparées, installées il y a 10 ans, sont devenues fort étroites (1m30-1m35) et ne répondent pas aux normes régionales pour un ICR (1m80, et au minimum 1m50). Les dépassements y sont difficiles. De plus, elles sont bordées par des trottoirs peu larges, parsemés d’arbres, et du côté parc, en état

médiocre (dolomie et racines), ce qui induit les piétons à marcher sur la piste cyclable, ce qui provoque des conflits.

La Promenade Verte passe sous ces voiries, par deux tunnels étroits (1m50 au sol) de 30m de longueur où doivent cohabiter piétons et cyclistes en bidirectionnel. Outre l'absence d'éclairage, le contrejour empêche de voir à l'intérieur du tunnel et pose des problèmes de sécurité.

**La Commission regrette la faiblesse du volet mobilité dans les rapports. Les parts modales du scénario se basent sur des données trop anciennes (Beldam 2010) et sur la répartition modale actuelle.**

**La Commission demande de se baser sur les ambitions du Plan régional de Mobilité Good Move. En corollaire de la modification de l'affectation du sol, la Commission demande d'aménager les voiries et les espaces publics dans le respect de la politique régionale, à savoir d'y privilégier la mobilité active et d'y organiser un système de transport et un espace public sûrs.**

La Commission demande d'élargir les espaces piétons (trottoirs, sentier) du périmètre, de leur accorder une largeur circulaire confortable, à l'exclusion de l'espace occupé par la végétation et ses racines, et de leur garantir une qualité invitant à les utiliser.

La Commission demande des aménagements des voiries pour modérer les vitesses, sécuriser les traversées piétonnes et rendre la circulation cycliste plus sûre. La Commission insiste pour des aménagements qui imposent de limiter la vitesse complétés par contrôles de la vitesse.

Rue Stroobants, les pistes cyclables séparées existantes doivent être élargies (1m80) tout en permettant le maintien du passage des bus .

Rue de Picardie, différentes options d'aménagement sont possibles. Le profil peut être retravaillé dans l'optique d'une voirie locale. Si les flux actuels sont maintenus, et des aménagements cyclables séparés devraient être réalisés sur la très large rue de Picardie (7m d'espace carrossable au plus étroit, souvent 8m d'espace libre).

En vertu du principe STOP, sur les deux axes (mais surtout Picardie), les alignements d'arbres pourraient être déplacés en bordure de la voirie carrossable, sur l'espace de stationnement, afin de libérer de l'espace de circulation pour les piétons et les cyclistes, et resserrer visuellement la voirie, afin d'y induire une diminution de la vitesse. La diminution de l'emprise du stationnement est une autre piste à étudier. Faut-il du stationnement des deux côtés de ces rues: sur Stroobants (côté parc), et sur Picardie (côté droit montant) ? Il y a là une opportunité de suppression de stationnement, à évaluer en fonction de la pression automobile du quartier.

La Commission estime que ces travaux doivent être préalables à la modification de l'affectation du sol, ou au minimum aux demandes de permis d'urbanisme des logements. L'utilisation de la rue de Picardie par les camions d'évacuation des terres d'excavation de la future station de métro Tilleul ne doit pas conduire à postposer ces aménagements nécessaires pour la sécurité des modes actifs mais au contraire en appuyer l'urgence.

Pour la Promenade Verte, la Commission demande l'installation d'un éclairage suffisant (et indestructible) dans les deux tunnels sous voirie.

La Commission demande aussi l'aménagement d'un trajet cyclo piéton alternatif en surface, via l'élargissement du sentier qui longe la parcelle, entre la rue de Picardie et la rue Stroobants. Ce sentier est utilisé par les habitants du quartier pour rejoindre les arrêts de bus (59 et 69) sur la rue Stroobants mais la végétation en limite la largeur.